



COMPTE-RENDU du conseil municipal du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * * *

Date de convocation : 10 juin 2022

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Pauline GROSPAUD (pouvoir à Benoît BRIAND)

Secrétaire de séance : Aloïs BUMB

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour

1 - Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

À partir du 1^{er} juillet, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et doivent donc choisir les modalités de publicité des actes : soit par affichage, soit par publication papier, soit sous forme électronique. M. le Maire propose de garder le système déjà en place à savoir la publication par affichage à la mairie tout en continuant, comme à notre habitude, de diffuser sur les autres panneaux d'affichage et de mettre en ligne le compte-rendu

Délibération acceptée à l'unanimité

2 - RPI école publique de Lavoûte-Chilhac

L'école publique de Lavoûte-Chilhac souhaite mettre en place un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et nous propose d'y adhérer. Neuf communes sont concernées par cette mise en place. Ce RPI permettra d'identifier l'école comme étant l'école publique du secteur (pour les 9 communes) et permettra notamment un partenariat partagé de l'administration et des finances lorsque des enfants de la commune y seront scolarisés.

Délibération acceptée à l'unanimité

3 - Facturation de l'électricité au logement du forgeron

Le fonctionnement administratif et les délais des artisans ont repoussé l'installation d'un poêle à bois dans le logement du forgeron à avril malgré notre engagement pour une installation avant l'hiver. Une participation au règlement de la facture du chauffage électrique pour la période hivernale est proposée. D'octobre à fin janvier (4 mois), la facture d'électricité s'élève à 949,85 €. Nous proposons de prendre en charge 400 €

Délibération acceptée à l'unanimité

4 - Décision modificative n° 1 – budget village vacances

- Augmentation de crédits :
 - o Chapitre 27 – compte 275 "dépôts et cautionnements versés" : + 90,00 €
- Diminution de crédits :
 - o Chapitre 21 – compte 2158 "autres installations, matériel et outillage technique" : - 90,00 €

Délibération acceptée à l'unanimité

5 - Subvention pour le concert de hautbois

Proposition de financer à hauteur de 250 € le concert de « la bande des hautbois » qui aura lieu le 17 août à l'église de Chilhac

Délibération acceptée à l'unanimité

6 - Questions diverses

Projet vignes

La communauté de commune souhaite relancer la filière viticole dans le secteur des rives du Haut-Allier. Elle se fait l'intermédiaire entre de potentiel porteur de projet et les communes. Une parcelle communale de 3,5 ha a été identifiée pour permettre l'accueil d'un projet viticole.

Nous cherchons à définir sur quels critères de sélection choisir parmi les profils des candidats à la location ou l'achat de cette parcelle. Voici les critères identifiés :

- préférer une installation pour un projet professionnel plutôt qu'amateur
- préférer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Périmètre SPR

Le périmètre du Site Patrimonial Remarquable nous est présenté sur trois propositions différentes. La proposition retenue est celle englobant uniquement le bourg et le faubourg. La suite du projet nous sera présenté en juillet et le choix sera validé par délibération.

Fin de séance à 21h50